

## Communauté de communes Sauldre et Sologne

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont les **associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS** car ayant une utilité sociale. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe la **gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

### Les chiffres clés de l'emploi

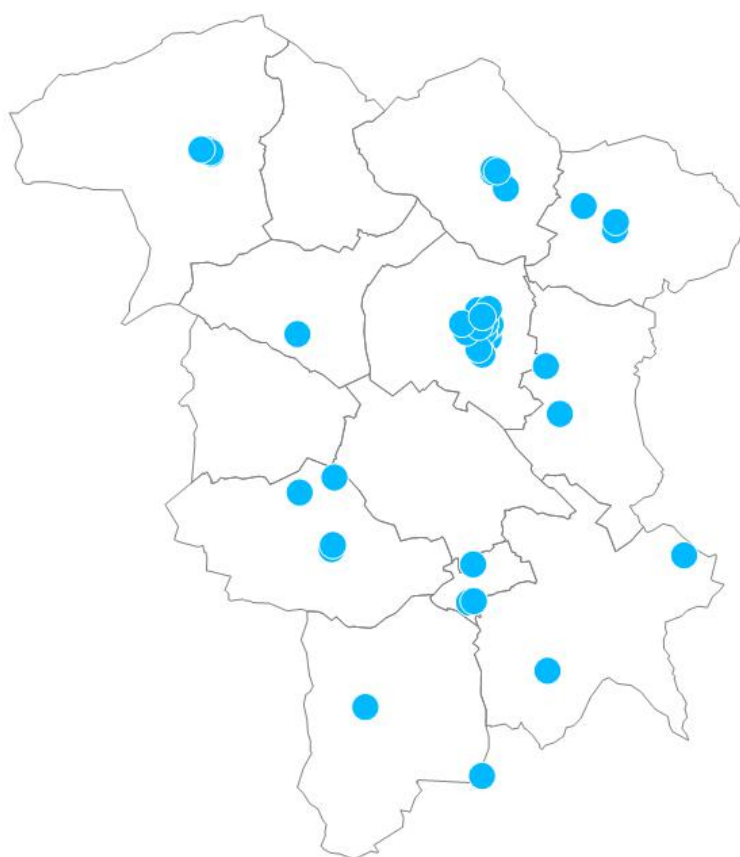
**11,5% des personnes salariées\*** sur le territoire de la Communauté de communes travaillent dans des entreprises de l'ESS.

Cette économie représente **11% des établissements employeurs\***.

Les trois secteurs les plus dynamiques sont\* :

- **L'action sociale**, avec 15 établissements ESS employant 280 salariés ;
- **Les secteurs des services** avec 13 établissements employant 101 personnes ;
- **Les activités financières et d'assurance**, avec 7 établissements employant 41 personnes.

### Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
CC Sauldre et Sologne	507	11,5%	60	11%
Cher	9 580	10,79%	1 018	10,00%
Centre-Val de Loire	84 381	10,50%	9 258	11,10%

Contact :  
j.fulloy@cresscentre.org

\*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE FLORES 31/12/2019

CRESS Centre-Val de Loire - Maison Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire  
6 ter rue Abbé Pasty - 45400 Fleury-les-Aubrais  
Tél. 02 38 68 18 90 - contact@cresscentre.org - www.cresscentre.org